



### LES ZONES

Urbanes		A urbaniser		Agricoles		Naturelles	
UCe	URm	AUCe AUrm AUre AURI	AUEa AUEp AUEI AUEI	A	N	URc	URi
USP	UEa UEp UEI UEI	AUL	AU1-2 ou 3			UEc	
UPr	UL					UPp	

### AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés			
Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général	Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique	Emplacements réservés pour voirie	Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
Périmètre d'attente de projet	Localisation préférentielle pour équipement art.L.123-3-c)		
Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie			
Espace Boisé Classé	Espace Boisé Classé Fonctuel Arbre remarquable	Plantation sur domaine public	Espace végétalisé à valoriser
Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique	Délimitation d'Espace de Pleine Terre		
Élément Bâti Patrimonial	Périmètre d'Intérêt Patrimonial		
Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions			
Richesse du sol et sous-sol	Secteur de Mixité Fonctionnelle	Bâtiments avec changement de destination possible	
Prescriptions relatives à l'implantation des constructions			
Espace non aedificandi	Marge de recul	Ligne d'implantation	Polygone d'implantation
Continuité Obligatoire	Discontinuité Obligatoire		
Prescriptions relatives aux déplacements			
Débouché piétonnier	Débouché de voirie	Cheminement à préserver	
Commune	Arrondissement	Voir plan 2 000' ou plan masse	Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

# PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

REVISION N°2  
APPROBATION - 2019

## CAILLOUX SUR FONTAINES

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT  
C.2.2 - Zonages et autres prescriptions  
Echelle : 1/2000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé  
OPFL\_GDL\_R2\_DETAIL\_ZONAGE\_P\_OFFICIEL\_Q\_CAILLOUX\_95-164439